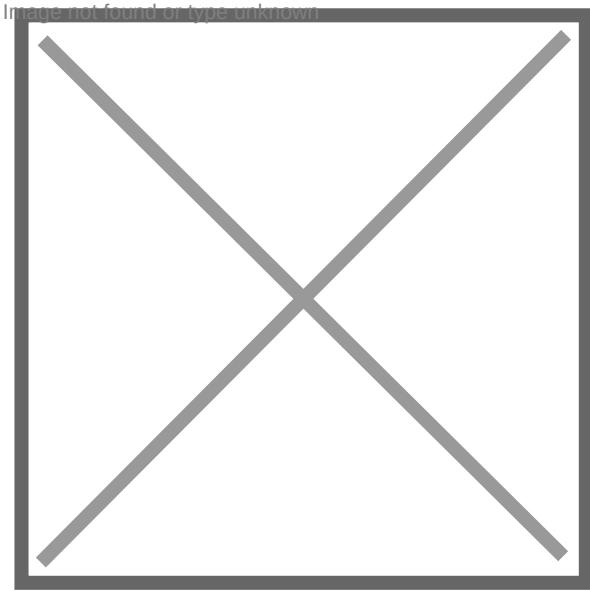




Débit de cb sans mon accord

Par **sarah**, le **16/04/2012** à **11:27**

Bonjour,

Cela fait quelques mois que je suis débitée de 35,99 € chaque fin de mois dont l'intitulé sur mon relevé bancaire est : CB CPDNETHELP.COM FACT 240312 .

Je ne sais pas qui c'est, je ne sais pas comment stopper ces débits et je ne sais pas si cela est possible de me faire rembourser.

Merci beaucoup.

Sarah.

Par **Marion2**, le **16/04/2012** à **12:07**

Bonjour,

Etes-vous au moins allée voir votre banque pour vous renseigner ?

Cdt

Par **sarah**, le **16/04/2012** à **12:19**

Oui j'ai été à ma banque où ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire ca me coulerai plus cher de faire opposition et de changer de carte... ils m'ont dit d'essayer de voir d'où ça vient ou alors je devrai porter plainte...

Par **Marion2**, le **16/04/2012 à 12:23**

Dans la mesure où il y a des prélèvements sur votre compte, vous demandez à la Banque de vous montrer l'ordre de prélèvements.

Il faut votre signature pour ce prélèvement.

Sans signature de votre part, la banque n'a pas le droit d'honorer les prélèvements.

La réaction de votre Banque est pour le moins surprenante...

Par **patsentim54**, le **18/04/2012 à 14:19**

il faut porter plainte et ensuite amener les papiers a la banque qui est obliger de rembourser ainssi que la nouvelle carte bleue c'est la loi c'est la deuxieme fois que j'ai le probleme

Par **Nico27**, le **07/11/2012 à 23:50**

Bonjours je vien d'avoir le même problème et pour les prélèvement oui faut une signature mes la c'est payée part ma carte bleu

Par **cobra38570**, le **03/04/2013 à 18:38**

Bonjour,je viens d'avoir comme vous tous un prelevement de 35.99 . il y a un N° de telephone avec le N°de ref tu les appel et tu explique ton cas ,moi pour ma part il vont me rembourser sous 10 j.il ne sont pas trop chiant.
tu peux aussi aller sur leurs site.

Par **GHI28260**, le **15/04/2013 à 17:30**

Bonjour,

3 paiements de carte au profit de cpdnethelp.com puis cupidbill44800 et cupid.com sur 3 jours d'affilés;le code CB à été piraté.La banque est tenue de rembourser immédiatement (après courrier précisant votre désaccord) puisqu'il s'agit d' actes frauduleux.Il faut bien entendu faire opposition sur la carte par téléphone puis par écrit à votre centre financier.Il n'est pas obligatoire de porter plainte....mais moi je vais le faire!!!!!!

Par **KIKI69400**, le **09/06/2013** à **12:21**

bonjour, moi aussi je viens de voir qui mon retiré une somme sur mon compte DE 9.90 EUROS ET UNE FOIS 39.90 EUROS ,sur mon décompte cela me marque CPDNETHELP.COM CE SITE EST UNE VRAIS ARNARQUE /ET ON PEUT PAS LES ARRETER DE RETIRER LES SOMMES COMMENT FAIRE ET SE FAIRE REMBOURSER SURTOUT??????????????????